

## Le contrat de projets Etat – Polynésie française 2008- 2013

Il a été signé le 27 mai 2008 à l'Élysée entre la Polynésie française et l'Etat par le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, et contresigné par le Président de la République.

Ce contrat pluriannuel couvre la période 2008 – 2013.

Il représente un montant total d'investissements de 435 millions d'€uros, soit 52 milliards de francs cfp auquel **l'Etat et la Polynésie française contribueront paritairement à hauteur de 177 millions d'€uros, soit plus de 21 milliards de francs cfp**; le solde est pris en charge par des tiers : OPH pour le logement social, communes et FIP pour les dossiers relatifs à l'environnement.

Les cinq priorités retenues sont :

- **le logement social** avec la construction ou la réalisation prévue sur la période de plus de 1800 logements. (198 millions € soit 24 milliards de F cfp)
- **La santé** avec un effort particulier sur l'offre de soins de proximité dans les archipels, sur l'urgence, la santé mentale et la sécurité sanitaire. (68 millions € soit 8 milliards de F cfp)
- **L'environnement** avec la réalisation de grands équipements structurants dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et du traitement des déchets. (138 millions € soit 16,5 milliards de F cfp)
- **Les abris de survie** réalisés pour renforcer la protection des populations face aux catastrophes naturelles (27 millions € soit 3 milliards de F cfp) dans l'archipel des Tuamotu.
- **L'enseignement supérieur et la recherche** avec d'une part l'extension de l'Université de Polynésie française (maison des étudiants, maison internationale) et d'autre part des actions visant à la structuration de la recherche ainsi qu'à la mise en place de thématiques liées au développement. (4 millions € soit 500 millions de F cfp)

La bonne exécution et le suivi du contrat de projets sont confiés à un **Comité de pilotage** dont l'installation a été effectuée le 21 juillet 2008 par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, Yves JEGO. Composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française, il valide la programmation préparée pour chacun des 5 volets du contrat par chacun des **comités opérationnels** correspondants, définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs fixés (l'Agence Française de Développement est chargée de cette évaluation). Un comité de pilotage s'est déroulé le 23 juillet dernier et a permis de valider un grand nombre d'opérations pour l'année 2009, soit 64 opérations qui démarreront concrètement avant la fin de cette année pour un montant de 5 117 millions F cfp.

**Tableau de synthèse :**

Volet	Nombre d'opérations	Montant des opérations en F cfp
<b>Logement social</b>	17	1 275,4 millions
<b>Abris de survie</b>	13	1 584,9 millions
<b>Santé</b>	20	1 156,9 millions
<b>Environnement</b>	4	783,8 millions
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	10	316 millions
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>5 117 millions</b>

Par ailleurs, et conformément au souhait des élus locaux, **un guichet unique** a été mis en place pour les opérations du volet “environnement” : tous les dossiers des projets communaux éligibles au contrat de projets et au FIP doivent être déposés à la subdivision de l’Etat correspondante. Les décisions de financement sont ainsi coordonnées au sein du comité des finances locales et du comité de pilotage du contrat de projets.

\* \*  
\*